



COMMUNIQUE DE PRESSE

La Roche-sur-Foron, le 20 janvier 2021,

de SYLVIANE NOËL

Sénatrice de la Haute-Savoie

Gens du Voyage :

Auteur d'une proposition de loi, la Sénatrice Sylviane NOËL souhaite donner aux collectivités des moyens et des outils de gestion des flux plus efficaces pour lutter contre les occupations illégales

Quel élu n'a pas été confronté à l'accueil des gens du voyage au cours de son mandat ? En Haute-Savoie, département particulièrement concerné par cette problématique, ils sont innombrables à solliciter les parlementaires depuis deux ans pour les aider à surmonter les difficultés vécues sur le terrain.

Aujourd'hui, auteur d'une proposition de loi visant à consolider les outils des collectivités permettant d'assurer un meilleur accueil des gens du voyage, Sylviane NOËL et ses collègues sénateurs Alain CHATILLON et Patrick CHAIZE, entendent traiter ce problème à bras le corps.

Le texte adopté à une très large majorité au Sénat prévoit notamment :

- ✓ De créer les conditions d'une meilleure gestion des déplacements de résidences mobiles grâce à une stratégie régionale de gestion des déplacements de résidences mobiles de gens du voyage;
- ✓ De comptabiliser les aires d'accueil dans les quotas de logements sociaux auxquels sont soumises certaines communes ;
- ✓ De supprimer la procédure de consignation de fonds pour les communes et EPCI ;
- ✓ De renforcer la procédure administrative d'évacuation d'office en cas de stationnement illicite notamment en mettant en œuvre : notre texte prévoit le doublement de la durée de la mise en demeure d'expulsion, passant à 14 jours (contre 7 actuellement) ;
- ✓ De modifier la nature de la compétence du préfet en matière d'évacuation forcée : celle-ci deviendrait une compétence liée, et non plus discrétionnaire, imposant au représentant de l'État d'agir lorsque les conditions sont réunies.

À l'issue de la séance publique, le texte a été encore enrichi par l'adoption d'amendements visant à :

- ✓ prendre en compte, lors de la décision de réalisation d'aires et terrains d'accueil, le taux d'occupation moyen des aires et terrains existants dans le même secteur géographique d'implantation
- ✓ appliquer une peine aggravée à la destruction, la dégradation ou la détérioration d'un bien appartenant à autrui lorsque ces faits sont commis au cours d'une installation illicite ;
- ✓ créer un délit d'occupation habituelle en réunion sans titre d'un terrain

- ✓ améliorer les conditions dans lesquelles une commune peut prendre un arrêté d'interdiction de stationnement

Contact presse :

Anne-Gabrielle MATHIEU – Cabinet parlementaire de Sylviane NOËL

04 50 25 18 11 – ag.mathieu@sylvianoel.fr

COMMUNIQUE de PRESSE

de SYLVIANE NOEL, Sénatrice de la Haute-Savoie

La Sénatrice considère que l'adoption de ce texte équilibré dote les collectivités d'outils efficaces pour lutter contre les installations illicites, sources de tant d'exaspération et de colère de la part des élus et de nos concitoyens. La balle est désormais dans le camp de l'Assemblée Nationale !

« La liberté, c'est le respect des droits de chacun ; l'ordre c'est le respect des droits de tous ».

➤ **Retrouvez l'intégralité de son intervention en vidéo au lien ci-dessous :**

<https://youtu.be/CD92kRs9RHk>

Contact presse :

Anne-Gabrielle MATHIEU – Cabinet parlementaire de Sylviane NOEL

04 50 25 18 11 – ag.mathieu@sylvianoel.fr

